

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 380

Artikel: Diviser pour régner
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023912>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 380 21 octobre 1976
Treizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

380

Domaine public

Indice et fausses pistes

La ménagère suisse n'est pas d'accord avec les spécialistes de l'indice des prix à la consommation. A l'évidence, les cris de victoire qui ont accompagné la publication du record de septembre en matière de hausse des prix (moins de 1 pour cent, jamais vu depuis seize ans!) n'ont pas convaincu le bon peuple des consommateurs(trices). Chacun a une hausse à faire valoir, qui inflige à elle seule un cuisant démenti aux instances officielles: l'indice « psychologique » ne recouvre pas l'indice publié par l'Ojiamt. Bien sûr, on rappellera que le premier n'est construit qu'à partir d'observations occasionnelles portant au maximum sur une dizaine de produits, tandis que le second repose sur une analyse des prix de deux cent cinquante articles, et qu'il est dès lors d'une fiabilité incomparable. Nous ne nous contenterons pas de cette démonstration chiffrée. Le scepticisme des ménagères doit servir de signal d'alarme supplémentaire: en fait, il y a longtemps que certaines caractéristiques de l'« indice » laissent songeur.

En guise de préambule, deux rappels. L'indice est d'une part un compromis entre l'aspiration à un certain réalisme — qui exigerait que la liste des articles pris en considération change au moins partiellement d'année en année — et une exigence statistique absolue qui impose une liste stable à fins de comparaisons valables. L'indice, d'autre part, n'est pas la résultante de relevés mensuels exclusivement: seuls sont relevés par mois les prix relatifs à l'alimentation (sauf les aliments fabriqués), le chauffage et l'éclairage, la benzine; tout le reste fait l'objet de relevés trimestriels ou semestriels (dans le cas précis, la comparaison avec le mois d'août, source de toutes les jubilations, manquait de rigueur: les produits dont le relevé tombe en septembre sont tous à la baisse depuis longtemps...)

L'application pratique du système et l'interprétation des résultats sont donc si délicats que les

principes de base devraient au moins être clairs. Ils ne le sont plus. L'indice est devenu la bonne à tout faire de l'économie contemporaine. A l'origine, il devait montrer « le mouvement des prix du commerce de détail, des marchandises et des services qui revêtent une importance pour les ménages de salariés à l'exclusion des travailleurs agricoles ». Il est aujourd'hui à la fois un sismographe des prix, un instrument de prospective et l'outil permettant la correction du renchérissement. Ces objectifs ne sont manifestement pas conciliables, à moins d'une décision arbitraire puisque non fondée sur le texte légal (rappelé ci-dessus). D'où ces distorsions qui seront la source de mécontentements de plus en plus vifs.

Diviser pour régner

Vu de loin, tout le monde est d'accord pour les quarante heures. A quelques nuances près, qui font toute la différence.

L'Union centrale des associations patronales est d'accord en principe, mais ses réticences pratiques font de son « oui » un « non » définitif.

Parmi ceux qui souhaitent traduire le principe dans la réalité, on compte donc aujourd'hui trois clans dont les positions tactiques paraissent irréductibles:

— l'Union syndicale suisse, avec l'initiative dont le lancement vient d'être décidé;

— les Organisations progressistes et leurs alliés d'extrême gauche et de gauche, avec leur initiative qui devrait passer devant le peuple en décembre;

— les partisans de la politique conventionnelle dont l'Union syndicale faisait son cheval de bataille jusqu'il y a peu.

Diviser pour régner: le patronat helvétique a parfaitement assimilé la leçon des stratèges romains, mis à l'honneur par Machiavel.